

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 085-218502425-20250701-2025\_43\_08-DE



L'an 2025, le 1<sup>er</sup> juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 25 juin 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Henri RETAILLEAU.

Conseiller absent : Claude GELOT

A donné pouvoir :

Geoffrey PUAUD à Sylvie CAILLAUD

Cyril RAUTURIER à Éric RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

**2025-43-08 CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de Saint Mars la Réorthie de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Afin de permettre l'avancement de grade d'un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps non complet (30 heures) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthie

